

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 26

Procuration : 0

Votants : 26

L'an deux mil vingt trois

Le : **27 mars**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **17 mars 2023**

OBJET : D2023_3_3

Affectation des résultats
2022 du budget général, du
Groupement d'Habitations et
de la Régie de Transport

Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L.

Excusée : BERTHELON Saskia

Secrétaire de séance : GAUDILLERE Michel

Le rapporteur rappelle qu'après avoir voté les comptes administratifs, il y a lieu d'affecter les résultats (2022 et antérieurs) :

BUDGET GÉNÉRAL : il est constaté un résultat de **1 882 558,52 €** à affecter (résultat 2022 : 427 582,06 € et résultats antérieurs : 1 454 976,46 €).

A l'unanimité des membres votants, il est décidé d'affecter 462 584,03 € au compte 1068 – réserves et de reporter 1 419 974,49 € en fonctionnement.

BUDGET GROUPEMENT D'HABITATIONS : Il est constaté un résultat de **95 954,84 €** à affecter (résultat 2022 : 48 778,90 € et résultats antérieurs : 47 175,94 €)

A l'unanimité des membres votants, il est décidé d'affecter 56 179,86 € au compte 1068 – Réserves, et de reporter 39 774,98 € en fonctionnement.

BUDGET RÉGIE DE TRANSPORT : Il est constaté un résultat de **8 475,61 €** à affecter (résultat 2022 : 8 158,05 € et résultats antérieurs : 317,56 €).

A l'unanimité des membres votants, il est décidé de reporter la totalité soit 8 475,61 € à la section d'exploitation.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 30 mars 2023

Pour copie conforme :

En Mairie, le 30 mars 2023

Le Maire,